

CLAVILLE

www.claville.fr

Bulletin municipal - mars 2020



INSCRIPTIONS SCOLAIRES - RENTRÉE 2020



Les inscriptions auront lieu à la mairie
mardi 7 avril de 16 h 30 à 18 h.

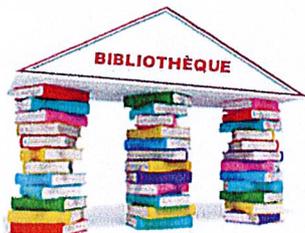
Vous munir des documents suivants :
- livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile.



OUVERTURE du DÉPÔT de DÉCHETS VERTS de CLAVILLE

Le dépôt de déchets verts situé près du rond point,
sera ouvert à partir du samedi 21 mars,
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.





BIBLIOTHÈQUE - - - MAIRIE - - - AGENCE POSTALE

Pont de l'Ascension : la mairie, la bibliothèque et l'agence postale seront fermées vendredi 22 mai.



BIBLIOTHÈQUE - AGENCE POSTALE

→ La bibliothèque et l'agence postale seront fermées du mardi 7 au vendredi 10 avril.

ELOLIA SERVICES

NOUVEAU



ELOLIA SERVICES

PERSONAL SHOPPER
SERVICES AU QUOTIDIEN

Appelez-moi vite !

06 76 56 60 02

Vous êtes pris par le temps ou vous ne trouvez pas ce que vous cherchez.

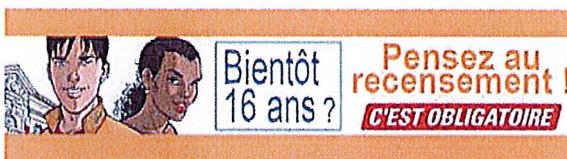
Vous n'avez pas d'idées ou, tout simplement, vous n'aimez pas faire vos achats (tenues vestimentaires, cadeaux, décorations, courses ou autres...)

N'hésitez pas à me contacter et je vous rencontrerai afin de répondre au mieux à votre demande.

Je ferai tout mon possible pour vous satisfaire dans les plus brefs délais.

Tél. 06 76 56 60 02

NOUVEAU



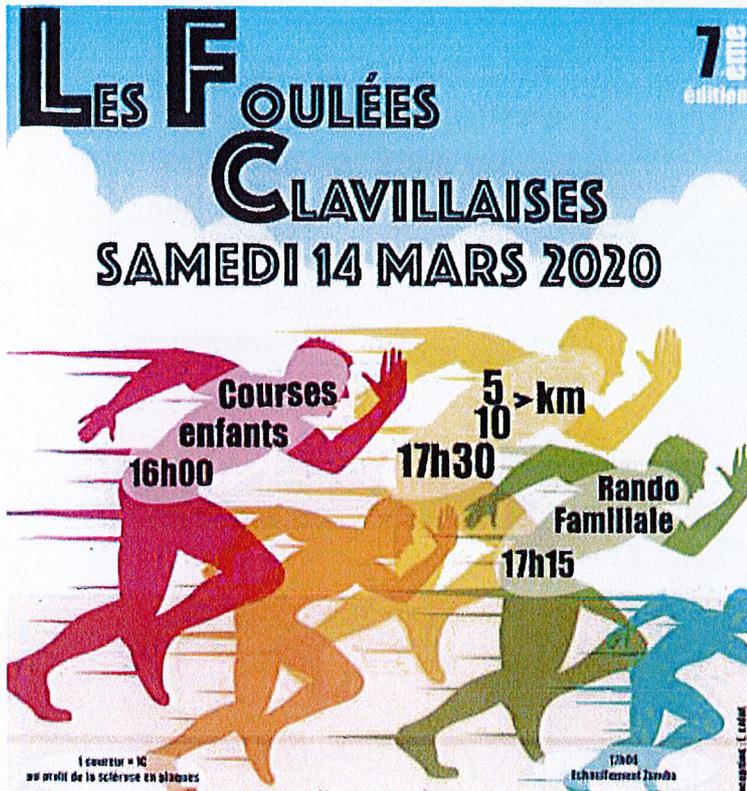
RECENSEMENT MILITAIRE

| | |
|------------------|---|
| Quand | Dès le jour de votre 16 ^e anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent. |
| Où s'adresser | Présentez-vous (ou votre représentant légal) à la mairie de votre domicile. |
| Pièces à fournir | - une pièce d'identité - le livret de famille de vos parents - si besoin, tout document justifiant de la nationalité française. |
| Pourquoi | Une attestation de recensement vous sera délivrée par la Mairie. Elle vous sera <u>INDISPENSABLE</u> pour vous inscrire aux examens, aux concours de la fonction publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire) |



Les 7^e FOULÉES CLAVILLAISES

Samedi 14 mars 2020



Bulletin d'inscription à retourner avant le 12 mars accompagné du règlement.

Inscriptions en ligne possible : normandiecouseapied.com



www.claville.fr

Contact :

APPEL : 07 81 57 26 13
Alexis BOURGEAUX
Tél : 06 19 48 30 46

Aurélié BOURGEAUX
Tél : 02 32 39 29 63
06 79 37 05 58

Départ et arrivée : stade de CLAVILLE.

➔ Sur route, boucle de 5 km dans le village, sans difficulté.

➔ 10 km : 2 fois la boucle de 5 km.

16 h : course enfants

17 h 15 : randonnée familiale, pour tous.

17 h 30 : 5 km, pour minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors, masters.

17 h 30 : 10 km, pour cadets, juniors, espoirs, seniors, masters.



La circulation sera interrompue à partir de 16 h jusqu'à 18 h 30 : ruelle du Père Langlois, rue de l'Épinay, rue St Martin, rue de la Salle, rue du Mesnil, rue du lotissement Planterose, rue de Planterose, rue du Champ Poulain, chemin de la Messe, rue de la Mare en Ville, rue du stade.

Aucune voiture ne sera autorisée à circuler dans le village aux heures indiquées ci-dessus. De plus, le stationnement sera interdit ruelle du Père Langlois et rue St Martin.

Par avance, l'équipe des bénévoles de l'APPEL vous remercie de votre compréhension.



FESTIVAL « LEZ'ARTS A LA MARE »

C'est quand ?

Le week-end
du 26 et 27 septembre
2020

C'est quoi ?

Un festival qui allie spectacles artistiques (théâtre, peinture, ...) et musicaux, adressé à tous (de 0 à 99 ans et +), dans une ambiance familiale et participative.

C'est où ?

Dans le centre de Claville (de la place Bance à la cour de l'école).

Aperçu du programme :

Samedi après-midi

Spectacles, jeux, stands associatifs, ...

Samedi soir

Concerts

Dimanche

Activités familiales

Repas participatif

Concerts/bal

Envie de participer à cette aventure, rejoignez-nous en nous contactant !

Contact

Association Lez'Arts à la Mare (Réf W273008185)

10 impasse du chemin de la messe, 27180 Claville

Téléphone : 06.51.72.57.23 (Matthieu Laguette)

Mail : lezartsalamare@gmail.com Facebook : Lez'arts A la Mare

Respect des arrêtés

Afin de conserver des relations conviviales avec vos voisins, merci de bien vouloir respecter ces quelques règles de bon sens recensées par les arrêtés suivants :

• LE BRÛLAGE DES DÉCHETS A L'AIR LIBRE EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE



Déchets verts : tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore feuilles mortes..., mais aussi les autres déchets ménagers et assimilés et les déchets des activités économiques.

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets est concernée.



→ En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).



• Arrêté départemental de lutte contre le bruit

Il est interdit, en zone urbanisée, d'utiliser : tondeuse, tronçonneuse, taille-haie à moteur thermique, en dehors des heures autorisées, à savoir :

| | | |
|----------------------|----------------|----------------------|
| Du lundi au vendredi | de 9 h à 12 h | de 13 h 30 à 19 h 30 |
| Le samedi | de 9 h à 12 h | de 15 h à 19 h |
| Le dimanche | de 10 h à 12 h | |



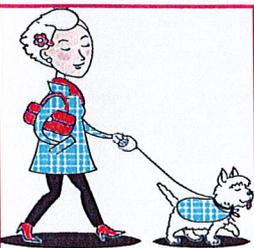
• **CHIENS** : La divagation des chiens est interdite. En cas d'infraction, comme la loi nous y oblige, le chien devra être mis en chenil à Conches, aux frais du propriétaire.

Il est INTERDIT d'utiliser le stade et la place Bance comme lieux de promenade des chiens même tenus en laisse.

Le non-respect de ces arrêtés peut conduire la gendarmerie à verbaliser les propriétaires.



→ CHIENS INTERDITS DANS LE CIMETIÈRE !!



Vous ne ramassez pas ses déjections sur la voie publique :

Ce que dit la loi : Il est interdit de polluer les rues, les caniveaux, les promenades, les endroits publics par des déjections.

Les propriétaires doivent donc ramasser les crottes de leurs chiens.



Rappel

Limitation de vitesse à



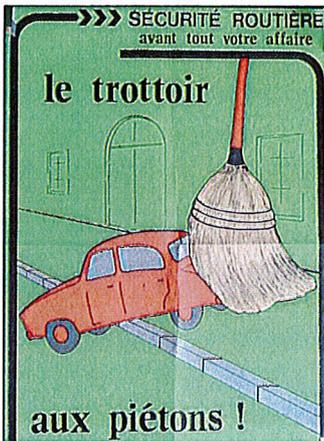
En agglomération, la limitation de vitesse à 50 km/h prend effet au droit du panneau d'entrée d'agglomération.

Les panneaux de limitation de vitesse sont à effet immédiat, et non 50 ou 150 mètres après. Un radar peut légalement être installé juste derrière un panneau.

Le stationnement

Une interdiction de stationner n'est pas obligatoirement signalée par un panneau.

- L'article R 417-10 du Code de la route énonce que « tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation ».
- L'article R 417-9 ajoute que ce véhicule à l'arrêt ne doit pas non plus « constituer un danger pour les usagers ».



• Stationnement sur le trottoir - CODE DE LA ROUTE :

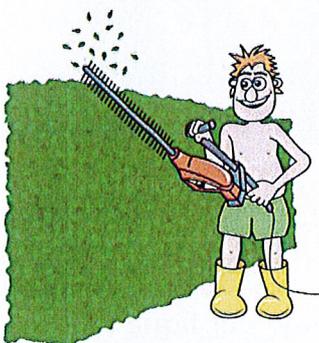
Le stationnement sur le trottoir est rigoureusement illégal, qu'il soit "sauvage" ou réglementé par l'autorité ayant le pouvoir de police (le Maire, en général).

- même devant chez vous (amende 35 €) -

Se garer sur un trottoir, même "proprement", est passible d'une amende de 135 €. Étroit ou large, la voiture n'y a plus sa place.

Les trottoirs sont pour les piétons.

RAPPEL : arrêt et stationnement interdits le long de la bande jaune (mairie, sortie école)



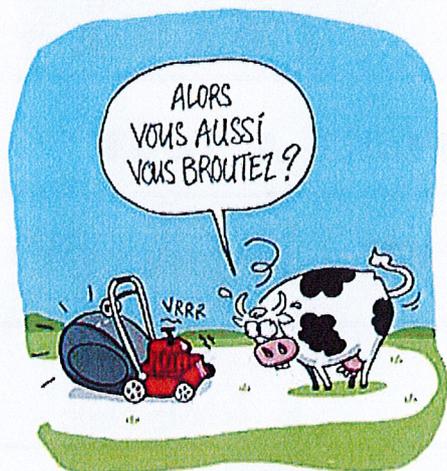
➤➤ **TAILLE DES HAIES**



Vous devez veiller à ce que vos plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres, arbustes ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière.



RAMASSAGE DU GAZON



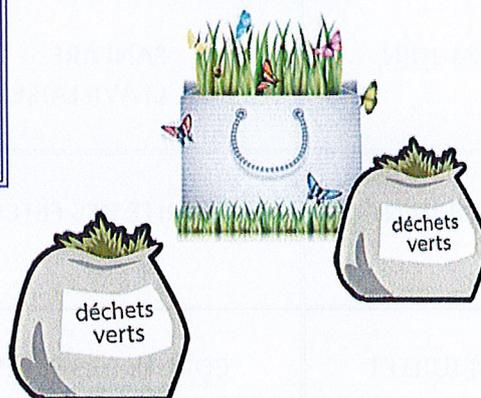
Le ramassage communal du gazon commencera :

le mardi 17 mars
jusqu'au
27 octobre 2020 inclus

(Inscription à l'aide du bulletin ci-dessous).

La participation est de 55 euros.
(chèque à l'ordre du Trésor Public).

Les sacs remplis seront placés devant votre propriété avant 8 heures le mardi.



Année 2020 - Coupon d'inscription à remettre à la mairie avec votre règlement :



Madame, Monsieur

Adresse

.....

.....

Est (sont) intéressé(e)(s) par le ramassage du gazon.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020



| | | |
|-----------------|------------------------|--|
| 14 MARS | APPEL |  ...FOULÉES CLAVILLAISES |
| 28 MARS | APPEL | Carnaval  |
| 19 AVRIL | COMITE DES FÊTES |  FOIRE A TOUT |
| 25 AVRIL | CAUGÉ LOISIRS | CHORALE à L'EGLISE  |
| 13 JUIN | APPEL |  KERMESSE |
| 20-21 JUIN | CLAVILLE EN SCÈNE | SPECTACLE  |
| 21 JUIN | FANFARE LA CLAVILLAISE |   Fête de la MUSIQUE |
| 28 JUIN | COMITE DES FÊTES |  SORTIE MER  |
| 14 JUILLET | COMITE DES FÊTES |  FEU D'ARTIFICE BAL  |
| 26-27 SEPTEMBRE | LEZ 'ARTS A LA MARE |  FESTIVAL DE RUE  |
| 22 NOVEMBRE | FANFARE LA CLAVILLAISE |  MESSE DE LA SAINTE CÉCILE  |

